

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01820
Numéro SIREN : 341 540 870
Nom ou dénomination : 7E AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2019 sous le numéro de dépôt 14046

03 MAI 2019
Souscription
1606

SOCIETE 7^{ème} AVENUE
SAS au capital de 100.000 euros
Siège social : 147, avenue de Paris et 2 et 4, boulevard Maxime Gorki
94800 VILLEJUIF
R.C.S. CRETEIL 341 540 870

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF
Le vingt-neuf avril
à douze heures

Les Associés de la Société 7^{ème} AVENUE, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et réglementaires sur convocation faite par le Président conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chacun des associés.

Monsieur Philippe CHEVRIER préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Patrick JUNG, acceptant ces fonctions, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Philippe CHEVRIER assure également les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau procède à la vérification de la feuille de présence.

Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 2.500 actions formant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président déclare que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- le rapport du Président,
- le projet de cession d'actions,
- le projet de bail commercial avec la SCI du 147 avenue de Paris,
- les statuts.

PJ Ph.C

Monsieur le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- agrément d'un nouvel associé et autorisation de la cession,
- autorisation de résilier le bail commercial avec la SCI du 147, rue de Paris et d'en conclure un nouveau,
- démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- pouvoir,
- questions diverses.

La discussion est ouverte ; diverses observations sont présentées.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close et Monsieur le Président met alors aux voix les résolutions suivant l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des associés, après avoir écouté la lecture du rapport du Président, connaissance prise du projet de cession des 2.500 actions de la Société détenues par Messieurs Philippe CHEVRIER et Patrick JUNG au profit de la Société OCEAN TECHNOLOGY qui lui a été soumis, décide :

- d'agréer la Société OCEAN TECHNOLOGY, Société à responsabilité limitée au capital au capital de 275.000 euros, dont le siège social est 33, rue Raffet à 75016 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 258 598, en qualité de nouvelle associée, et
- d'autoriser la cession projetée des 2.500 actions de la Société détenues par Messieurs Philippe CHEVRIER et Patrick JUNG au profit de la Société OCEAN TECHNOLOGY,

conformément aux modalités prévues à l'article 12 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée des associés, après avoir écouté la lecture du rapport du Président, connaissance prise du projet de bail commercial avec la SCI du 147 avenue de Paris à VILLEJUIF, autorise la Société à procéder à la résiliation du bail commercial actuel conclu avec la SCI du 147 avenue de Paris à VILLEJUIF le 22 mars 1990 et de conclure un bail nouveau commercial de 9 années entre la Société et la SCI du 147 avenue de Paris à VILLEJUIF sur le modèle et dans des termes identiques au projet soumis et notamment moyennant un loyer HT et HC de 72.000 euros ; l'Assemblée mandate son Président à l'effet de signer ledit bail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PS

PLC

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Philippe CHEVRIER de son mandat de Président, nomme en qualité de Président de la Société la Société OCEAN TECHNOLOGY, Société à responsabilité limitée au capital au capital de 275.000 euros, dont le siège social est 33, rue Raffet à 75016 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 258 598, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Dans l'exercice de son mandat de Président, la Société OCEAN TECHNOLOGY sera représentée par Monsieur Philippe SAVIGNONI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

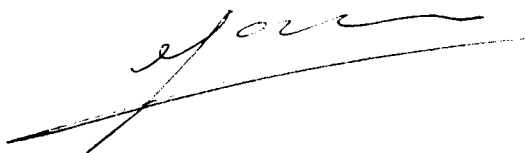
L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité, de modification et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Créteil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

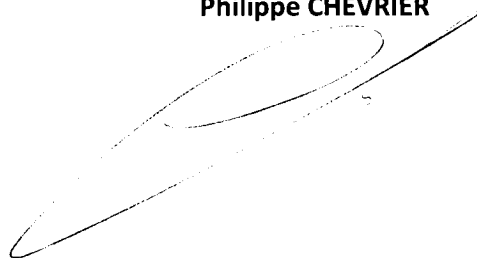
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par le Président et les associés présents. Ainsi que par le nouveau Président.

Patrick JUNG



Philippe CHEVRIER



La Société OCEAN TECHNOLOGY

Philippe SAVIGNONI

« bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

